

PRECONISATIONS TECHNIQUES

MR 1 : PERIODE D'INTERVENTION

Au regard des différents enjeux recensés sur le site, les périodes de sensibilités concernent principalement les oiseaux, les chiroptères et les reptiles. La période de sensibilité cumulée de ces groupes taxonomiques est identifiée entre le 1er avril et le 31 août puis du 15 novembre au 15 mars. Il est donc préconisé de commencer le chantier entre le 31 août et le 15 novembre ou entre le 15 mars et le 1^{er} avril afin de ne pas impacter les individus et de rendre inhospitalier le site par la suite afin d'éviter toute installation pour de l'hibernation, en particulier pour les chiroptères et les reptiles.

MR 2 : ACCOMPAGNEMENT PAR UN ECOLOGUE CHANTIER

Un écologue chantier devra être présent au démarrage du chantier et au cours de la démolition/dépollution du site afin de répondre à plusieurs objectifs :

- Baliser les emprises travaux et les zones de dépôts en évitant les milieux d'intérêt,
- Vérifier l'absence de pollution potentielle dans la Dronne à proximité par écoulements de produits polluants, d'espèces exotiques envahissantes ou de matières en suspension lors des travaux,
- Vérifier l'absence de chiroptères dans les bâtiments au moment de la démolition,
- Vérifier la présence de reptiles au moment de l'export des gravats et de les déplacer si nécessaire en dehors du site,
- Vérifier la non-crédation de mieux favorables lors du chantier pour éviter toute installation d'espèces, en particulier pour les amphibiens qui peuvent profiter de milieux temporaires pour se reproduire,
- Contrôle du nettoyage des engins de chantiers afin d'éviter d'importer des espèces exotiques envahissantes (en particulier la Renouée du Japon connue à proximité),
- Vérifier la non-réutilisation et l'export des terres contaminées par des espèces exotiques envahissantes pour éviter leur nouvelle implantation sur le site,